VENTE A L'ENCAN.

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE.

Environ 8,000 Acres de Terres de Cyprières et Autres Terres Marécageuses dans les Paroisses Lafourche et Terrebonne.

TERRAINS DE VILLE A HOUMA.

Morceaux de Terre dans les Paroisses Lafourche, Terrebonne et Iberville, et Orangeries dans la Paroisse Plaquemines.

A L'ENCAN.

Mardi, 28 Avril 1896.

SUCCESSION DU DR EUGÈNE RABASSE.

No 45,213. — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR D. DANZIGER, encanteur — Bureau 314 Bâtisse Hennen — Le MARDI, 28 avril 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu et signé le 20 mars 1896, correctif d'un ordre de vente rendu et signé le 20 février 1896, par l'Hon F. A. Monroe, juge de la Division C, agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu aux enchères publiques, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Terres Marécageuses dans les Paroisses Lafourche et Terrebonne.

VIZ			ACRES
Section	2 in T 18 S R 20 E	[Laf]	640.00
Toutes sections fractionnelles	1 " " " " "	[Laf]	549.36
Section	70 " " " " "	[Ter]	640.00
Section	71 " " " " "	[Ter]	606.60
Toutes sections fractionnelles	73 " " " " "	[Ter]	55.32
Section	79 in T 17 S R 19 E	[Laf et Ter]	444.94
Section	78 " " " " "	[Laf et Ter]	524.60
N 1/2 Section	77 " " " " "	[Laf et Ter]	310.78
S 1/2 du N E 1/4 Section	50 en T 17 S R 18 E	[Laf]	74.24
1/2 indivis NE 1/4 du S. 1/4 Section	36 " " " " "	[Ter]	
1/2 indivis NE 1/4 du NE 1/4 Section	36 " " " " "	[Laf]	
1/2 indivis SO 1/4 du NO 1/4 Section	42 " " " " "	[Laf]	
1/2 indivis NO 1/4 du SO 1/4 Section	42 " " " " "	[Ter]	
N 1/2 Section	6 T 18 S R 20 E		
S 1/2 du S 1/2 Section	5 " " " " "		632.12
N 1/2 du N 1/2 Section	4 " " " " "		
S 1/2 du N 1/2 Section	4 " " " " "		
N 1/2 du S 1/2 Section	4 " " " " "		393.07
SE 1/4 du SE 1/4 Section	4 " " " " "		
SO 1/4 du SO 1/4 Section	4 " " " " "		
N 1/2 du N 1/2 Section	3 in T 18 S R 20 E		
S 1/2 du S 1/2 Section	3 " " " " "		355.52
NE 1/4 du NE 1/4 Section	3 " " " " "		
N 1/2 Section	8 " " " " "		
N 1/2 Section	7 " " " " "		642.42
N 1/2 Section	9 " " " " "		
N 1/2 Section	10 " " " " "		640.00
N 1/2 Section	11 " " " " "		
N 1/2 Section	12 " " " " "		652.26
Toutes sections fractionnelles	2 in T 17 S R 20 E	[Laf]	184.84
Toutes sections fractionnelles	12 " " " " "	[Laf]	142.80
Toutes sections fractionnelles	8 " " " " "	[Laf]	141.48
Sections 2 et	3 in T 17 S R 21 E	[Laf]	126.64
Section	4 " " " " "	[Laf]	146.56
Sections 25 et	41 " " " " "	[Laf]	192.60
Total Acres			8,095.55

Des Lots de terre dans la ville de Houma, et des morceaux de terre dans la Paroisse Terrebonne.

Deux certains lots de terre dans la ville de Houma, savoir : 1° Les lots avec les bâtisses qui s'y trouvent, au coin des rues Maine et Roussel, d'environ 96 pieds de face sur une profondeur entre la rue Maine et le Bayou Terrebonne.

2° Le lot vacant entre la rue Maine et le Bayou Terrebonne, ayant environ 40 pieds de face sur la rue Maine sur une profondeur, entre la rue Maine et le Bayou Terrebonne.

3° 1|3 d intérêt indivis dans un certain morceau de terre dans la Paroisse Terrebonne, à environ 22 milles au-dessous de Houma, mesurant environ 12 arpents de face sur la rive droite et 10 arpents de face sur la rive gauche, avec profondeur d'arpentage sur les deux côtés de la bayou Terrebonne, ensemble avec un cottage en bois à un étage et autres améliorations qui s'y trouvent.

Propriétés dans la Paroisse de Lafourche.

Quatre certains morceaux de terro dans la Paroisse Lafourche, sur la rive droite du bayou Lafourche, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, savoir :

1° Une propriété à 32 milles au-dessous de Thibodeaux, mesurant 5 arpents et 52 pieds plus ou moins de face sur 40 arpents de profondeur, borné au-dessus par les terres de T. Badeaux, et au-dessous par les terres de M. Barrios.

2° Une autre propriété à 32 milles au-dessous de Thibodeaux, mesurant 2 arpents de face sur 40 arpents de profondeur, borné au-dessus par les terres de Mme Bouvier et au dessous par les terres de T. Badeaux.

3° Une autre propriété à 40 milles au-dessous de Thibodeaux, mesurant 5 arpents de face sur 40 arpents de profondeur, borné au dessus par les terres de Bruce et au-dessous par les terres de Dermis.

4° Une autre propriété à 15 milles au dessous de Thibodeaux, mesurant 1 3|4 arpent de face plus ou moins sur 40 arpents de profondeur, borné au-dessus par les terres de M. Rome et au-dessous par les terres appartenant autrefois à S. Folse.

Propriétés dans la Paroisse d'Iberville.

Deux certains morceaux de terre dans la paroisse Iberville, avec tous les droits, voies, privilèges, etc., ci après, à savoir :

Lots ou Section 6 et 31 dans T. 8 R. 9 et 10 E	184.10
Lot ou Section 57 dans T. 8 R. 9 E	190.96
Total acres	375.06

Propriétés dans la Paroisse de Plaquemines.

1° certains morceaux de terre situés dans la Paroisse Plaquemines, sur la rive droite du fleuve Mississippi, de 52 à 62 milles au-dessous de la vil e de la Nouvelle-Orléans, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, etc., y appartenant comme suit, savoir :

1° Un certain morceau de terre à 50 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lots 4 et 5, mesurant chacun 1 arpent de face sur le fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents ; le lot 4, borné au-dessus par le lot 3 et au dessous par le lot 5, et le lot 5 borné au-dessus par le lot 4 et au-dessous par les terres de F. Ligaud.

2° Un autre morceau de terre à 50 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant la moitié d'un arpent de face sur le fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par les terres autrefois de V. Denesse et maintenant Chedville et au-dessous par les terres de V. Denesse.

3° Un morceau de terre à 52 milles au dessous de la Nouvelle Orléans, mesurant 2 arpents de face sur le fleuve Mississip i sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par les terres de la Veuve Ronquille et au-dessous par les terres de Simon Martin.

4° Un autre morceau de terre dans la colonie Ronquille à 52 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant la moitié d un arpent de face sur le fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au dessous par les terres de —— et au dessus par les terres de Kabasse.

5° Un autre morceau de terre à 52 milles au-dessous de la Nouvelle Orléans, mesurant 50 pieds de face sur le fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par les terres de —— et au-dessus par les terres de Rabasse.

6° Un autre morceau de terre à 52 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant la moitié d'un arpent de face sur le fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus et au-dessous par les terres de Kabasse.

7° Un autre morceau de terre, à 52 milles au-dessous de la Nouvelle Orléans, mesurant la moitié d'un arpent de face sur le fleuve Mississippi, sur une profondeur de 40 arpents borné au-dessus et au-dessous par les terres de Rabasse.

8° Un autre morceau de terre, à 52 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant 2 arpents de face sur le fleuve Mississippi, sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par les terres de H. Ragae et au-dessous par les terres de H. Leche.

9° Deux certains morceaux de terre à 54 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, étant les lots 18 et 19, autrefois une partie de la plantation Bellevue, mesurant chacun 1 arpent de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents.

10° Un autre morceau de terre à 54 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, étant partie du lot 20 [plantation Bellevue] mesurant 1|2 arpent de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par les terres de Mme Balay et au-dessous par les terres de Mme Lucy Demolle.

11° Un autre morceau de terre à 54 milles au-dessous de la N Orléans, étant la moitié du lot 11 (Plantation Bellevue) mesurant la moitié d'un arpent de face sur le fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par les terres de Mme B'anchemin et au-dessous par les terres de Rabasse.

12° Un autre morceau de terre à 54 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, étant le lot 11 (Plantation Bellevue) mesurant la moitié d'un arpent de face sur le fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au dessus par les terres de Blazio et au-dessous par les terres de Mme Rodriguez.

13° Un autre certain lot de terre, à 54 milles au dessous de la Nouvelle-Orléans, étant le lot 14, (Plantation Bellevue), mesurant la moitié d'un arpent de face sur le fleuve Mississippi, sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par les terres de Mme Parker, et au-dessous par les terres de B. Potash.

14° Un autre morceau de terre à 54 milles de la Nouvelle-Orléans, étant le lot 23, (Plantation Bellevue), mesurant un arpent de face sur le fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au dessus par les terres de —— et au-dessous par les terres de R. Sylve.

15° Un autre morceau de terre à 60 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans et mesurant 3 arpents de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents entre lignes parallèles, borné au-dessus par les terres de Bradish Johnson et au-dessous par les terres de Green Metcalf.

16° Un autre morceau de terre a 61 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant 1 1|4 arpent de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par les terres de Widacovitch et au-dessous par les terres de la veuve Gray.

Termes et Conditions.

Le tout comptant pour les terres de Cyprès et Marécageuses et pour les autres morceaux de propriétés foncières au tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets des acquéreurs souscrits et endossés par eux, portant 7 0|0 par an d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final, garantis par hypothèques spéciales et liens du vendeur sur les dites propriétés, ensemble avec toutes les autres clauses de sécurités usuelles, le pacte de non aliénation, la clause des 5 0|0 pour honoraires d'avocat en cas de non paiement des dits billets, les acquéreurs assumeront les taxes de l'année courante 1896, en plus et au-dessous de leurs offres, aussi bien que les frais des actes de vente et leur dépôt de 10 pour cent du prix avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Les différents morceaux de propriétés foncières seront vendus séparément après les titres, et les terres marécageuses en bloc comme un more au entier ou en portions de une ou plusieurs sections, sections fractionnelles et morceaux de terre comme les circonstances pourront l'exiger au moment de la vente.

28 mars—28 29—avril 5 12 19 26 à date

CE SONT LES MEILLEURS

STEINWAY
KNABE
SOHMER
MEHLIN
BEHR
FISHER
SHONINGER
PLEYEL
KROEGER

PIANOS

Et par conséquent les plus durables et les meilleurs marchés. Ne pouvant s'acquérir que de la bonne et vieille maison de

GRUNEWALD.

715 RUE DU CANAL.

24 1m—1m

PIANOS PLEYEL

Importés directement de Paris à des prix très bas

PAIEMENTS MENSUELS FACILES.

PHILIP WERLEIN, SEUL AGENT

713 - RUE DU CANAL. - 713

12 déc—6 m—dim mar ven

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouveau No 322, vieux No 68 rue Royale.

Capital payé	$500,000 00
Actif, 1er janvier 1896	1,045,465 66
Surplus	330,074 69
Surplus aux détenteurs de polices	765,540 35

J. WALLACE JOHNSON, Gérant — CHS. LAUDUMIEY, CHS. D. FOUCHER, OCTAVE LABARRE.

19 sim95—1an

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE SPÉCIALE A L'ENCAN

—DE—

214 Ilets et Lots de Terre

—DANS LES—

Premier et Deuxième Districts.

—Bornés par—

L'avenue Carrollton, l'avenue Cleveland, les rues Salcedo, Gayoso, Palmyre, l'avenue Tulane, les rues Pierce, Ulloa, Banks, Baudin, Cortez, Scott, d'Hémécourt, Olympia, St-Patrick, Bienville, Clark, l'avenue Hagan, les rues Conti et St-Louis.

Michel J. G. A. M. Delfan De Pontalba et als.,

versus

Fernand G. C. Delfan de Pontalba, un mineur.

No. 48,920 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureau, No 723 (ancien No 155) rue Commune—

Mardi, 28 avril 1896, à midi,

il sera vendu à l'enchère publique, à la **Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans,** Nos 54 et 56 rue Baronne, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 17 mars 1896 et signé le 23 mars 1896, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés ci dessous décrites, à savoir—

Premier District.

1° Quatorze certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 1 à 14 inclusivement, ilet, ancien No 152, maintenant 633, bornés par les rues Clairand, Palmyre, Salcedo et Gayoso, mesurant comme suit : 282 pieds 9 pouces de face à la rue Palmyre, 38 pieds 1 pouce de face à la rue Gayoso, 319 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Salcedo, 80 pieds 1 ligne de face à la rue Cleveland sur une profondeur dans le fond sur une ligne oblique de 359 pieds 7 pouces et 6 lignes.

2° Vingt-six certains lots de terre, situés dans le Premier district de cette ville, désignés par les Nos 1 à 26 inclusivement, ilet ancien No 21 maintenant 805, bornés par les rues Murat, Alexander, Baudin et Banks, mesurant sur chacune des rues Alexander et Murat 319 pieds 8 pouces 2 lignes, et 314 pieds 2 pouces sur chacune des rues Banks et Baudin.

3° Trois certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros 15, 16 et 17, ilet ancien No 50, maintenant 762, borné par les Avenues Carrollton et Tulane et les rues Pierce et Ulloa, mesurant 115 pieds, 10 pouces 2 lignes de face sur l'Avenue Carrollton, 156 pieds 11 pouces 2 lignes de face sur l'Avenue Tulane, 87 pieds 5 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, et 146 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Ulloa.

4° Dix-sept certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement et, lot No 36 ilet ancien No 53 maintenant 759, borné par l'avenue Carrollton, les rues Pierce, Banks et Baudin, mesurant 489 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Baudin, 143 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à l'avenue Carrollton, 475 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Banks, et 142 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Pierce.

5° Vingt-six certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 1 à 26 inclusivement, ilet ancien No 74, maintenant 735, borné par les rues Scott, Cortez, Banks et Baudin, mesurant 319 pieds 8 pouces 4 lignes de face sur chacune des rues Baudin et Banks, et 319 pieds 8 pouces 2 lignes sur chacune des rues Scott et Cortez.

6° Vingt-six certains lots de terre situés dans le Premier district de cette ville, désignés par les Nos 1 à 26 inclusivement, ilet ancien No 73, maintenant 730, borné par les rues Cortez, Scott, Baudin et D'Hémécourt, mesurant 319 pieds 8 pouces 4 lignes sur chacune des rues Scotte et Cortez, et 319 pieds 8 pouces 2 lignes de face sur chacune des rues Banks et D'Hémécourt.

7° Vingt-six certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les nos 1 à 26 inclusivement, dans l'ilet, ancien 77, maintenant 737, borné par les rues D'Hémécourt, Ulloa, Cortez et Scott mesurant 319 pieds 8 pouces 4 lignes sur chacune des rues Cortez et Scott et 319 pieds 8 pouces et 2 lignes sur chacune des rues Ulloa et D'Hémécourt.

8° Vingt-six certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 1 à 26 inclusivement, dans l'ilet ancien No 8, maintenant 823, borné par les rues Olympia, St-Patrick, D'Hémécourt et Baudin, mesurant sur chacune des rues D'Hémécourt et Baudin 314 pieds 5 pouces et 6 lignes, et 319 pieds 8 pouces et 2 lignes sur chacune des rues Olympia et St-Patrick.

Deuxième District.

9° Vingt-quatre certains lots de terre situés dans le deuxième District de cette ville, désignés par les Nos 1 à 24 inclusivement, ilet borné par les rues Bienville, Conti Hagan avenue et Clark, mesurant 277 pieds 9 pouces sur chacune des rues Bienville et Conti et 300 pieds 8 pouces 8 lignes sur chacune des rues Hagan Avenue et Clark.

10° Quinze certains lots de te terre, situés dans le Second District de cette ville, ilet borné par l'avenue Hagan et les rues Conti, St-Louis et Clark, lesdits lots désignés par les Nos 1 à 15 inclusivement et mesurant 265 pieds 9 pouces de face à la rue Conti, 265 pieds 2 pouces de face à la rue Clark, 146 pieds 6 pouces de face à la rue St-Louis et 339 pieds 2 pouces 1 ligne sur l'avenue Hagan.

11° Onze certains lots de terre, situés dans le Second District de cette ville désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 13, 14, 15 et 16, ilet borné par les rues Conti St-Louis, Cortez et Scott mesurant 159 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Conti, 20 pieds 8 pouces sur la rue Scott, 48 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la rue St-Louis et 265 pieds 2 pouces sur la rue Cortez.

Toutes les mesures de tous ces lots sont plus ou moins, et vendus conformément aux mesures des plans pour référence à la Bourse.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs garantis par hypothèques spéciales et liens et privilèges du vendeur sur la propriété vendue, avec 8 0|0 d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement, les acquéreurs devant déposer 10 0|0 du prix de l'adjudication avec les encanteurs comme garantie ; les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières en ce qui concerne le transfert des polices d'assurance, le paiement de 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires pour forcer le paiement des dits billets.

Actes de vente pardevant J. H. Forcelle, notaire public, aux frais des acquéreurs.

25 mars—25—avril 1 8 15 22 28

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

John Reily vs Marcel Dupas.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE ORLÉANS, — No 14,927 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Léon L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Lne, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Maison de cour, No 3906 rue Magazine, près de la rue Général Taylor, dans le Sixième District de cette ville, le LUNDI, 4 mai 1896, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un mulet couleur Alezan, un wagon à quatre roues, une charrette et harnais. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant sur les lieux. M. F. MICHEL, Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

23 avril—23 28—mai 4

Avis.

Avis est par le présent donné qu'une application sera faite à la prochaine Législature pour reconnaître le Bureau des Ecoles pour la paroisse d'Orléans pour liquider la dette entière au Bureau et pour faire une juste distribution du surplus revenant à Bureau des Ecoles et fixer des punitions pour la violation de cet acte.

9 av—30f

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente sur Catalogue de 5,000 volumes de Livres de Loi, d'Histoire, de Physique, Littéraire, Scientifique, Commercial, etc., dans toutes les langues, tous par des auteurs anciens et modernes de réputation. Aussi,

2 Bibliothèques antiques en bois d'acajou.

11 belles bibliothèques en bois d'acajou, de chêne et de noyer.

1 élégant bureau-secrétaire français.

1 coffre-fort, à l'épreuve du feu, avec serrure française à combinaison.

150 yds Nattes de Coco, etc., etc.

Succession de A. L. Tissot.

No 48,225—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 723 [ancien No 155] rue Commune—JEUDI, 7 mai 1896 (et les jours suivants) à 11 heures du matin, il sera vendu aux enchères publiques, au No 52 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue Chartres, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 20 avril 1896, pour le compte de la dite succession, le contenu des dits lieux, consistant en partie des articles ci dessus énumérés.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. 25 av—à date

Un terrain splendide

SUR LA RUE DECATUR

En face du Marché Français aux Légumes.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 723 (ancien numéro 155) rue Commune—MERCREDI, 29 avril, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la **Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, 54 et 56 rue Baronne,** entre les rues Gravier et Commune—

Un lot de terre, avec les débris qui s'y trouvent dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Ursulines, Chartres et St-Philippe, désigné comme lot No 2, mesurant 20 pieds 3 pouces de face à la rue Decatur sur une profondeur de 80 pieds et à l'usage, en commun avec le lot No 1, d'une allée de 5 pieds de large conduisant à la rue Ursulines, le tout conformément au plan de L. H. Pilie du 16 octobre 1847.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un crédit de un et deux ans pour des billets portant hypothèque spéciale et lien du vendeur, avec 8 0|0 d'intérêt par an à partir de la date de la vente et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant déposer avec l'encanteur 10 0|0 de son enchère au moment de la vente et assumer le paiement des taxes de 1896 en plus et au delà du prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant J. H. Forcel e, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 avril 19 22 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

ARGENTERIE MASSIVE

—POUR—

Usage Religieux, pour Service de Table et Autres.

Diamants, Montres en or, Chaînes, Boucles, Broches, Bagues, Colliers, Boucles d'oreilles, Epinglettes et autres belles Joaillerie, le tout un lot riche et varié.

Succession de Mme Elizabeth Georgette Mongneau, veuve de James H. Porter.

No 48,179—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 723 (ancien 155) rue Commune—MERCREDI, 29 avril 1896, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 54 et 56 rue Baronne, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 avril, pour le compte de la dite succession—

Un grand lot choisi de Diamants, Argenterie, Bijouterie, etc.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

18 avril—à date

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bon Placement en Propriété dans le Second District.

LA PROPRIÉTÉ CENTRALE ET REMUNÉRATIVE AMÉLIORÉE, CONNUE COMME LE KENNER'S EXCHANGE.

No 935 rue Bienville, près de Bourgogne.

Succession de Anthony Kenner.

No 48,374—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR PAUL & GURLEY — Albert Paul, encanteur—Bureau No 727 rue Commune, le MARDI, 28 avril 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", daté du 16 avril 1896, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Anthony Kenner, No du dossier 48 374 de ladite Cour; il sera vendu aux enchères publiques, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Dauphine et Bourgogne, et mesurant en mesure française 30 pieds de face à la rue Bienville sur cent vingt (120) pieds de profondeur, plus ou moins, ou en mesure américaine 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bienville par 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur. Les améliorations désignées par le numéro municipal 935 (ancien 141) rue Bienville consistant en une bâtisse à un étage, arrangée et occupée comme un café, etc, et bâtie sur la face immédiate du dit lot ; aussi, une bonne et substantielle bâtisse en briques contenant 8 chambres ; aussi une bâtisse en bois dans le fond, citerne, etc. Grande porte d'entrée pour wagon sur le côté. Le tout offrant une bonne opportunité pour un placement sûr et permanent avec perspective d'améliorations.

Termes—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur ; la balance, s'il en reste, à un et deux ans de crédit, pour des billets garantis par liens du vendeur, portant 8 0|0 d'intérêt, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1896 en plus et au delà du prix de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant F. D. Charbonnet, notaire.

Un dépôt de 10 0|0 sera requis au moment de l'adjudication.

22 mars—22 29 - 5 12 19 26 avril—à date

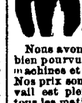

Philadelphia Dental Rooms

Coin Canal & Bourbon,

Au-dessus du R. E. LEE HATSTORE, Elévateur, 4 rue Bourbon.

Nous avons des salons élégants et commodes, bien pourvus de tous les nouveaux instruments, machines et accessoires connus à la profession. Nos prix sont raisonnables et justes. Notre travail est pleinement garanti. Nous fabriquons tous les matins de l'AIR VITALISÉ pour l'extraction, absolument sans souffrance, des dents. Extraction de dents sans souffrance, 50 sous.

20 oct—1 an

VENTES A L'ENCAN.

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Une occasion pour un bon placement.

Propriétés de choix, admirablement situées dans les Premier et Second Districts.

A des termes exceptionnellement faciles

Mme Fredericka Metz, épouse de George Eckert, versus Edward D. Metz et Louis S. Metz.

No 45,143—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.- Division B.

PAR PAUL & GURLEY, Albert Paul, Encanteur- Bureau, No 727 rue Commune, le MARDI, 28 avril 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 24 mars 1896 par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, in re Mme Fredericka Metz, épouse de George Eckert versus Edward D Metz et Louis S. Metz, il sera vendu aux enchères publiques pour effectuer un partage, les propriétés suivantes, à savoir—

Deux beaux terrains rue Willow.

1° Deux certains lots de terre situés dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julie, Willow, Clara et Cypress, mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Willow, sur 125 pieds de profondeur. Les dits deux lots, touchant à la propriété de valeur connue comme la 'Orleans Manufacturing and Lumber Co., Limited," et sont loués à la dite compagnie à raison de $15 00 par mois.

Cottage rue Roman, près Canal.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Donaine, Roman et Derbigny mesurant 33 pieds, 2 pouces de face à la rue Roman sur une profondeur de 54 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage double, avec dépendances à deux étages, bien subdivisés, bonne cour, 3 citernes, etc. Bonne localité, et désignés par les Nos 128 et 130 rue Roman.

Lot et maison en bois rue Douane.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Roman, Douane et Derbigny, mesurant 27 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur entre lignes parallèles de 106 pieds 8 pouces. Les améliorations connues comme le No 1-3 rue Douane consistent en une maison simple en bois, occupée comme loge, ayant grande et bonne entrée pour wagons sur le côté ; bon voisinage et à proximité de toutes les commodités.

Propriété améliorée de valeur rue Conti.

4° Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Bienville, Robin et Marais, se touchant et mesurant chacun 27 pieds 1 pouce de face à la rue Conti sur une profondeur entre lignes parallèles de 90 pieds. Les améliorations connues comme les Nos 2014 et 2016 rue Conti, consistent en une grande et belle résidence en bois à deux étages avec cuisines dans le fond bien subdivisée, bâtie retirée de la rue, et pourrait en faisant quelques petites réparations sur le devant devenir très remarquable. Il y a aussi une remise sur le côté de la dite propriété.

5° Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Gravier, Miro, Conti et Bienville, mesurant 36 pieds 4 pouces de face à la rue Conti sur 54 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations, connues comme le No 2212 rue Conti, consistent en un joli et confortable cottage, avec une bonne cour sur le côté et généralement de la place pour entrée de voiture, bonne localité, presque toujours louée.

6° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Douane, Broad et Dorgenois, mesurant 29 pieds 9 pouces et 5 lignes de front à la rue Bienville sur une profondeur entre lignes parallèles de 130 pieds.

Les améliorations désignées par les numéros 2640 et 2642 rue Bienville, consistent en un joli et confortable cottage double en bois, avec dépendances dans le fond, agréablement distribué, grand terrain profond et dans une des meilleures localités, près des marchés, églises et écoles ; toujours loué et rapportant bons loyers.

Conditions pour les ventes—Un tiers au comptant, et la balance à un, deux et trois ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien et privilège du vendeur, portant 8 pour cent par an à partir de la date de vente, avec paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Henri F. Bonfoisteau, notaire ; un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

Pour plus amples informations voyez le plan à la Bourse.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, et la balance du prix d'achat en billets de l'acquéreur en montants égaux, payables à un et deux ans après la date de l'adjudication, respectivement, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an, à partir de la date, garanti par hypothèque sur les dites propriétés, avec toutes les clauses usuelles, 5 0|0 d'honoraires d'avocat, coûts, etc., qui sont spécifiés dans les hypothèques sur les dites propriétés.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant J. Duvigneaud, notaire public. Un dépôt de 10 0|0 requis au moment de l'adjudication.

22 mars—22 29—av 5 12 19 28

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAYNE & ONORATO.

Annonce judiciaire—Succession de A. L. Desport et femme—Cottage désirable double en bois, Nos 2110 et 2112 rue Ste-Anne, près Galvez, loué $12 par mois, et un terrain extra-grand à West End avec les améliorations qui s'y trouvent; aussi 30 actions German-American Homestead Association stock, Mardi, 28 avril 1896, à midi. —Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 48,546.

PAR et en vertu d'un ordre de l'Hon Fred. D. King, juge de la Division B de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 24 mars 1896, adressé à J. L. ONORATO, encanteur, nous procéderons à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 621 et 631 rue Commune, MARDI, 28 avril 1896, à midi, des propriétés ci-dessous décrites—

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné par le numéro 5, d'après un plan tiré par L. Sérigi, le 3me jour de juillet 1843, déposé en l'office de A. Ducatel, ancien notaire, comme plan No 2 du livre des Plans No 4, dans l'ilet No 268, borné par les rues Ste Anne, Johnson, Galvez et Orléans. Le dit lot mesurant, en mesure américaine, 31 pieds, 11 pouces, 5 lignes de face à la rue Ste Anne, même largeur dans le fond, sur une profondeur de 77 pieds, 5 pouces et 3 lignes sur une ligne, près Galvez, et 77 pieds, 5 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de divisant du lot No 6 sur le côté près de la rue Johnson, acquis, et